



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@ville-de-bagard.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 mars 2017

L'an deux mille Dix Sept et le vingt-neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, FRONT Marie-Josèphe, DUMAS Sylvie, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, GAZEL Yannick, BROUSSE Mickaël, ARNAUD Ingrid, CARLE Pierre, MAZY Annie, MAURIN Daniel

Absents excusés : BINAND Marianne, LOBIER Monique, MAZUC Chantal, FREVILLE Franck

Absents :

Procurations : de Mme BINAND à M. MAERTEN

de Mme LOBIER à Mme BENIRBAH

de Mme MAZUC à M. MAURIN

de M. FREVILLE à Mme MAZY

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT Mme VEZY Anne est désignée comme secrétaire de séance.

2017_03_06 : Délégation à donner au Maire pour la signature d'une promesse de convention de foretage et de tous documents s'y rapportant, avec la société GSM.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour poursuivre les démarches avec le carrier pour l'extension de la carrière. A ce jour les négociations sont terminées et M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de leur aboutissement. Il lui demande délégation pour signer la promesse de convention. Il rappelle en effet que la convention ne deviendra effective que lorsque GSM aura obtenu toutes les autorisations administratives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de donner délégation au Maire pour la signature d'une promesse de convention de foretage avec la société GSM et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

SLO

ID 050-213000276-20170329-2017_03_06-DE

Le vote s'établit comme suit :

18 voix pour

1 abstention

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

